

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION CANDIDAT

<b><u>Date :</u></b>	<b><u>Tel. :</u></b>
<b><u>Nom :</u></b>	<b><u>Mail :</u></b>

### A. Composition de ménage

- Ci-joint la composition de la commune (document officiel).  
**Le candidat confirme avec sa signature la conformité du document.**

Dans le cadre de la loi, nous ne pouvons refuser aucune inscription. Cependant, suivant la composition de ménage et/ou l'âge des enfants, il est possible que notre société ne puisse pas vous proposer un logement adéquat.

Nous vous signalons que notre société ne dispose pas de logements de plus de 4 chambres à coucher.

**Propriétaire 100 %**  OUI  NON

**Reconnaissance d'handicap:**  OUI  NON  
**Si oui, ajouter une copie de la reconnaissance du SPF.**

**Date prévue pour l'accouchement (mois/année):** .....  
Attestation du gynécologue  OUI  NON

### B. Choix des communes

Depuis le 1er mai 2022, votre candidature locative chez l' « Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien » (ÖWOB) peut comprendre toutes les localités de la Communauté germanophone. Vous devez en désigner au moins une :

**1= priorité la plus haute**  
**16= priorité la plus basse**

#### Localités au nord de la CG

La Calamine, Hergenrath, Nouveau-Moresnet  
Eupen, Kettenis  
Lontzen, Walhorn  
Raeren, Eynatten, Hauset

#### Localités au sud de la CG

St Vith, Schönberg, Emmels  
Amblève  
Honsfeld (Bullange)  
Butgenbach

1.	9.
2.	10.
3.	11.
4.	12.
5.	13.
6.	14.
7.	15.
8.	16.

### C. Protection des données (Traduction libre)

[Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la présente candidature seront traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et à ses dispositions d'exécution, aux fins de la maintenance des dossiers de candidature. Le candidat-locataire accepte que ces données soient traitées aux fins susmentionnées.

Le responsable du traitement est la société Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien srl, dont le siège est à rue Kahn 30 – 4720 LA CALAMINE. La déléguée à la protection des données de la société est Madame Virginie Van Mechelen, [dpo@owob.be](mailto:dpo@owob.be).

Conformément au RGPD, vous avez le droit de consulter les informations fournies et de les faire rectifier. Vous êtes en droit de communiquer à la société tout élément susceptible de modifier son dossier de candidature, sous peine de radiation, s'il apparaît que les informations en possession de la société sont erronées ou incomplètes.

Les plaintes relatives à la protection des données peuvent être adressées à l'autorité de protection des données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles. Pour plus d'informations: <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

#### D. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),.....

domicilié(e) à .....

déclare par la présente :

La véracité des documents soumis pour ce dossier pour l'inscription en tant que candidat pour un logement social chez le « Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien ».

**Fait à : LA CALAMINE/EUPEN/ST VITH**

**Date :**

**Signature du/des candidat(s)-locataire(s) :  
(précédé(s) de la mention « lu et approuvé »)**

#### E. Voies de recours

Le candidat - locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé au Ministère de la Communauté germanophone, Gospertstraße, 1, à 4700 Eupen.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du service de médiation de la Communauté germanophone à l'adresse suivante : Platz des Parlaments 1, 4700 Eupen

**Pour information :** dans les situations suivantes, chaque famille ne peut se voir attribuer qu'une seule priorité par catégorie.

**Catégorie 1:** priorités liées aux difficultés de logement

**Catégorie 2:** priorités liées aux difficultés personnelles du ménage

<b>5 Points</b>	occupe un logement d'urgence du CPAS (6 derniers mois)	→ Copie du contrat de location ou attestation de la société
	Résidence principale dans chalet, caravane ou abri précaire (phase 1)	→ Attestation de l'administration communale
	reconnu comme sans-abri par le CPAS	→ Attestation du CPAS ou attestation du fonds de calamités
<b>4 Points</b>	occupe un logement inhabitable ou surpeuplé	→ Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement de la commune / du ministère
	Résiliation du contrat de location pour cause de besoin personnel ou de grands travaux	→ Lettre de résiliation du propriétaire
	doit quitter son logement dans le secteur de la rénovation urbaine	→ Acte de vente ou attestation de la commune
<b>3 Points</b>	la résidence principale officielle est un chalet ou un camping-car (phase 2)	→ Attestation de la municipalité / commune
<b>5 Points</b>	a quitté son domicile en raison de violences domestiques (3 derniers mois)	→ Attestation de centre d'hébergement / attestation de sans-abri du CPAS
<b>4 Points</b>	Revenus d'au moins un contrat de travail (pas > revenus inférieurs à la moyenne)	→ <u>Employés</u> : Contrat de travail (fiche de paie, pécule de vacances, prime de fin d'année) <u>Indépendants</u> : attestation de paiement des cotisations sociales
<b>3 Points</b>	mineurs accompagnés par les services de la jeunesse.	→ Attestation d'autonomie délivrée par le directeur de la JGH
	Ménage comprenant une personne handicapée	→ Attestation SPF Sécurité sociale
	Accident du travail officiel ou maladie professionnelle.	→ Attestation du Fonds des maladies professionnelles.
	Perte d'emploi au cours des 12 derniers mois.	→ <u>Employés</u> : Fiche de paie - contrat de travail + C4 <u>Indépendants</u> : AER + Empl. Cessation d'activité
	Ménage en situation précaire (revenus uniquement la pension)	→ Avis d'imposition - Carte de pension
<b>2 Points</b>	Prisonnier de guerre ou invalide de guerre	→ Attestation de pension (SPF)
	Ancien prisonnier politique	→ Attestation SPF
	Ancien mineur de fond	→ Attestation INAMI